

**REGLEMENT DU CONCOURS
DES PARTERRES ET FACADES FLEURIS**

▪ **ARTICLE 1**

Ce concours étant le complément des décorations florales réalisées par les Services Municipaux, **tous les parterres et façades fleuris doivent être visibles de la rue.**
Le jury ne pénètre pas dans les propriétés privées.

▪ **ARTICLE 2**

Pour participer au concours, les parterres et façades fleuris doivent comporter un minimum de **cinq variétés de fleurs** (hors arbustes) et **un nombre de fleurs significatif.**
Le non-respect de cet article entraînera l'annulation de l'inscription.

▪ **ARTICLE 3**

Les concurrents sont classés par le jury dans l'une des catégories suivantes :

CATEGORIE 1 : Grande surface avec façade englobée, visible de la rue.

CATEGORIE 2 : Moyenne surface avec façade englobée, visible de la rue.

CATEGORIE 3 : Petite surface avec fleurissement limité et façade fleurie visible de la rue.

CATEGORIE 4 : Débutant.

▪ **ARTICLE 4**

Les éléments décoratifs et d'ornements ne peuvent influencer sur la notation, seule la Végétation (fleurs, arbustes...) visible de la voie publique est prise en compte.

▪ **ARTICLE 5**

Le classement sera établi par un jury. Chaque membre du jury disposera d'une feuille de notation basée sur cinq critères pour l'attribution des points. Le concurrent totalisant le plus de points sera premier de sa catégorie. Les dates de passages du jury sont confidentielles.

▪ **ARTICLE 6**

Le classement ne pourra être dévoilé, ni publié avant la réunion de la commission de l'environnement composée d'élus qui contrôlent et officialisent le classement.

▪ **ARTICLE 7**

Les résultats du concours sont incontestables et définitifs.

▪ **ARTICLE 8**

Elus et Agents de la Commune ne peuvent concourir.

▪ **ARTICLE 9**

Les inscriptions sont à déposer en mairie jusqu'au vendredi 16 juin 2023 inclus.





BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS DES PARTERRES
ET FACADES FLEURIS - 2023

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE DE HARNES

Jusqu'au 16 juin 2023

Je désire participer au concours des façades et parterres fleuris
2023

Organisé par la Commune de HARNES

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

TEL : DATE :

Conformément au Règlement Général de la Protection des
Données,

J'autorise la Ville à publier mon nom et prénom sur la
communication municipale en cas de victoire, dans le classement et
lors de la remise des prix de ce concours.

J'accepte les conditions fixées par le règlement après lecture.

SIGNATURE : (précédée de « lu et approuvé »)



RECEPISSE
CONCOURS DES PARTERRES
ET FACADES FLEURIS - 2023

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

DATE :

EST INSCRIT(E) AU CONCOURS DES PARTERRES ET FACADES
FLEURIS POUR L'EDITION 2023.

Cachet de la mairie